[illegible] Mme L. est une personne occupant à Lille une haute situation de fortune. Se l'enquête ouverte par notre police, il résulterait que Mme L. [illegible] de chez elle, s'est dirigée aussitôt vers la gare et a pris un coupon pour Bruxelles.

Jusqu'à présent, on n'a pas retrouvé sa trace ici.

Dex.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

Vélodrome Roubaisien

La magnifique réunion de cet après-midi dans la principale attraction est le match Lisac-Champion sur 50 kilomètres s'annonce comme un très grand succès.

Les deux concurrents sont en pleine forme, et jamais victoire ne fut plus douteuse qu'en cette circonstance. Les services d'entraînement de l'un et de l'autre ont été recrutés avec un soin tout particulier. Le Lisac a à sa disposition une grosse partie de l'artillerie glaciérienne que nous avons vue à l'œuvre dans la course de 50 kilomètres du 17 mai, et Champion a si assuré le concours de la première équipe de quadruplettistes du monde, l'équipe Cabaillot qui fournisse du reste de sa puissante allure, toutes les tentatives de record qui ont actuellement lieu à Paris, et des meilleures équipes régionales quadruplettes et tripletes.

La lutte ne peut manquer d'être acharnée de part et d'autre et le Vélodrome soulevée dans la région par cette rencontre se répercute même à Paris où les journaux spéciaux le relatent comme un événement sportif de premier ordre, au cours duquel ils prévoient la probabilité de voir les records du monde de l'heure et des 50 kilomètres battus ; pour ce faire, ils accordent du reste les mêmes chances aux deux matcheurs, ajoutons à cette occasion, que M. Villemet, chronométreur officiel de l'Union cycliste de France prendra les temps de la course.

Le départ du match Lisac-Champion aura lieu après la finale de la course Juniors, c'est-à-dire, à 4 heures 14.

La réunion se terminera par une intéressante épreuve de tricycles, quadruplettes et quintuplette, qui se courra par séries d'un tour de piste contre la montre. Les trois équipes qui auront fait le meilleur temps prendront part à la finale.

Un peu de beau temps, et nous assisterons cet après-midi à une exceptionnelle journée de courses.

L'administration du Vélodrome nous prie de rappeler que le bureau de location des galeries et tribunes numérotées restera ouvert jusque midi et demi chez M. Julin.

Le service de tramways supplémentaires et d'omnibus Chevalier fonctionnera à partir de deux heures.

Les portes du Vélodrome seront ouvertes à deux heures.

Vélodrome Lillois

En attendant la grande fête qui aura lieu le 12 juillet prochain, le Vélodrome lillois a eu l'excellente idée d'organiser pour aujourd'hui dimanche, à trois heures et demie de l'après-midi, sa seconde réunion populaire à prix réduits, 0,50 cent. aux secondes ; 1 franc aux premières et tribunes.

Ces prix sont à la portée de toutes les bourses.

Cette réunion promet d'être fort intéressante, nous savons en effet que le programme, que nous avons publié, est des mieux composés, et que quarante-deux coureurs de la région du Nord ont envoyé leur engagement pour les différentes épreuves qui seront courues.

Parmi ces derniers, citons les excellents sociétaires Courbe-Boutonnet, de Lille, et Desmarais d'Amiens ; les bons juniors Lerique, Remy, de Lille ; Marvan, de Boulogne-sur-Mer ; Saisnard, de Calais ; Blondin et Pizet, d'Arras.

Dans les vétérans, MM. Léonard Hommer d'Etaires, le représentant de la catégorie dans la course Dunkerque-Lille et Evrard de Lille ; Vandebuire d'Amiens ; Liseron de Roubaix ; Chevalier de Calais.

Avec un tel lot de coureurs, il est certain que cette réunion ne peut manquer d'offrir le plus grand intérêt.

Ajoutons, pour terminer, que la direction du Vélodrome se réserve d'offrir aux dames une surprise agréable.

L'exposition canine de Rouen

Nous avons visité l'exposition canine de Rouen organisée par la société centrale pour l'amélioration des races de chiens en France, installée près le garage du Nord.

Près de 400 chiens y figurent et les classes les mieux appréciées sont les Briquets français, le Basset français, les Setters anglais et les Setters-Gordon.

L'installation est luxueuse et la disposition générale du meilleur effet.

L'exposition canine de Boulogne-sur-Mer, organisée par la même société aura lieu du 6 au 11 août, et les engagements seront reçus jusqu'au 15 juillet, 6, rue des Malhurins, à Paris.

L. L.

La mort de M. de Morès

SA DERNIÈRE LETTRE

Alger, 20 juin. — Le *Moniteur* publie une lettre de M. de Morès, datée de Tunis, 4 mai, adressée à son ami le docteur Ben Larbey, conseiller municipal d'Alger.

Dans cette lettre, M. de Morès disait : « Je pars pour Gabès et le Sud. Avec l'aide de Dieu, j'espère réussir.

Je suis menacé de deux côtés : par les agents envoyés du Maroc et par le juif Arbib de Tripoli, l'assassin de Flatters. S'il m'arrive quelque chose, faites répandre le bruit qu'il y aura en Algérie des représailles contre les juifs.

Cela pourra me protéger. En ce qui concerne Ahmed, il raconte tout à sa femme avec qui il est. J'ai besoin de discrétion pour le moment. Un interprète qui avait fait avec moi le voyage de l'hiver dernier, a bu le mauvais café à Thebes et il est malade depuis. Il faut donc être prudent et menaçant.

Au revoir ; je vous donnerai de mes nouvelles.

Bien à vous.

Morès.

Une grève à Saint-Étienne

Saint-Etienne, 20 juin. — Une grève a éclaté parmi les mineurs au puits Beaunier, à Villars.

Cette grève est motivée par le renvoi d'un ouvrier qui avait quitté le travail avant l'heure. Cet ouvrier est président du Syndicat.

Les grévistes sont au nombre de 450.

L'ordre n'est pas troublé.

Plusieurs brigades de gendarmerie de Saint-Etienne et de la Ricamarie sont sur les lieux.

On craint que la grève ne s'étende au puits Lachaux qui occupe 500 à 600 mineurs.

Le puits Beaunier dépend de la concession des mines de la Loire.

Saint-Etienne, 20 juin. — Dans une entrevue qui eut lieu ce matin, M. Michowski, ingénieur des charbonnages de la Loire, et des mineurs du puits Beaunier qu'il ne pouvait que ce rapporter à la décision prise contre l'ouvrier renvoyé. Cette réponse a forjugement mécontente les grévistes.

LA BELGIQUE

Disparition d'une Lilloise partie pour Bruxelles

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 19 juin. — M. Bourgeois, commissaire de police au chef de Bruxelles, a reçu de la police lilloise le signalement d'une dame L., qui, frappée d'aliénation mentale, a disparu de notre ville subitement il y a quelques jours. Mme L. est une personne occupant à Lille une haute situation de fortune. Se l'enquête ouverte par notre police, il résulterait que Mme L. [illegible] de chez elle, s'est dirigée aussitôt vers la gare et a pris un coupon pour Bruxelles.

Jusqu'à présent, on n'a pas retrouvé sa trace ici.

Dex.

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Chronique économique

La Cisalisation

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, l'école des filles de Cassel tenue par les sœurs de l'Enfant-Jésus, est fermée.

La sécheresse et l'alimentation du bétail

M. Turrel a adressé aux administrateurs des Compagnies de chemin de fer une circulaire les invitant, en raison de la sécheresse, à consentir, pour une période de six mois, une réduction de 25 0/0 sur les tarifs de transport des denrées destinées à l'alimentation du bétail.

Notariat

Par décret du M. le président de la République, en date du 13 juin. M. Gustave Verhaeghe, ancien notaire à Bonne, a été nommé notaire honoraire.

Protestation du député Basly

contre une réunion collectiviste à Lens

M. le député Basly nous adresse la lettre ci-dessous :

Paris, le 20 juin 1896.

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'apprends que des affiches viennent d'être apposées annonçant que le président demain dimanche 21 juin la réunion publique organisée par la section lensoise du Parti Ouvrier.

Je tiens à protester contre l'abus fait de mon nom en cette circonstance ayant refusé, et pour cause, de présider cette réunion.

Veuillez agréer, etc.

E. Basly,
Député du Pas-de-Calais.

Il s'agit d'une réunion organisée avec le concours de MM. Sinave, rédacteur en chef du *Réveil du Nord*, Dupied et Devernay, conseillers généraux de Lille.

On sait que le député Basly s'est toujours déclaré anti collectiviste, ennemi des révolutionnaires, il fait aujourd'hui preuve de logique en refusant de s'associer à ceux qui rêvent révolution, confiscation et internationalisme.

L'attitude du député de Lens, en cette occasion, sera approuvée de la grande majorité des électeurs qui savent que M. Basly met au service des travailleurs et à défendre les intérêts de sa circonscription autre chose que de la salive.

MANIFESTATION ARTISTIQUE A ARRAS

Grâce à nos amis de cette *Revue du Nord* qui a levé, il y a plusieurs années, en face du Midi triomphant, et qui tient si vaillamment l'étendard septentrional, une fête des plus brillantes aura lieu à Arras aujourd'hui, en l'honneur du glorieux Trouvère du siècle de Saint-Louis, du charmant génie qui créa, peut-on dire, le genre de l'Opéra-Comique, d'Adam de la Halle.

Le programme de la superbe représentation qui sera donnée au théâtre d'Arras est partiellement alléchant. MM. Blémont et Laut, de concert avec M. Tiersot, ont mis au point des œuvres du vieux poète ; M. de Menil nous démontrera que la musique vient du Nord ; M. de Wailly a composé une ouverture avec de vieux airs de notre région. M. Le Coq a écrit un chœur à plusieurs parties en vers, M. Henri Malo dit une ballade de son cru. La cantate est de Lefranc et d'Alexandre Georges ; et, pendant que Coquelin Cadet dira une poésie de Jean Richepin, on conservera le buste de Maître Adam, exécuté par Engrand.

Ce sont des artistes de l'Opéra-Comique qui joueront et chanteront le « Jeu de Robin et Marion » et les chœurs seront exécutés par plus de 1 et la cantate aura pour interprètes Mlle Charlotte Wyns — que nous applaudirons au double titre artiste et de compositeur — les Orphéonistes et la Philharmonique d'Arras.

En outre, un banquet aura lieu à midi et demi à l'Hôtel de l'Union. Le prix en est de six francs.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Les élections municipales contestées

Séance du 20 Juin 1896

Le Conseil de préfecture a terminé hier l'examen des affaires inscrites au rôle du 19 juin et que vu la longueur des débats on avait été forcé de renvoyer au lendemain.

La séance a été consacrée à l'examen des protestations concernant les communes d'Haussy, Fresnoy, Poix-du-Nord et Thun-Saint-Amand, et à la lecture des arrêtés pris par le Conseil après l'audience du 12 juin.

Les élections à Haussy (suite)

Répondant à M. Parmentier, M. Basquin, au nom de MM. Vissé et Dupuis, déclare ne pas contester que les candidats visés par la protestation de MM. Lenoir et Leroyer, aient été très régulièrement élus.

Ces candidats faisaient partie de la municipalité sortante, et parmi eux se trouvait M. Fr. Macarez, maire d'Haussy.

Or, s'il y a eu des manœuvres électorales, s'il y a eu une pression exercée sur le suffrage universel, elle est vraisemblablement le fait de la partie adverse que le Conseil renverra probablement à leurs chères études.

M. Parmentier, commissaire du gouvernement, opine pour la validation de MM. Macarez et des autres candidats de la liste. Quant aux deux candidatures visées par la protestation MM. Vissé et Lemoine, le Conseil de préfecture, après mûr examen, décidera s'il y a lieu d'annuler leur élection.

En cas d'annulation la question Labbez se trouverait résolue.

Le Conseil met l'affaire en délibéré.

Commune de Fresnoy

Il y a sur les opérations électorales de Fresnoy (arrondissement d'Avesnes) une protestation signée de MM. Blareau et Quinchon.

M. Basquin se présente en nom des protestataires. Ce qui a motivé la protestation, dit-il, c'est que M. Gustave Crasquin a été secrétaire. M. Lassalle, sont restés seuls au bureau pendant un certain temps.

Le maire, naturellement affirme que l'absence de l'assesseur, M. Largilliere, n'a duré qu'un instant.

La fait n'en constitue pas moins une irrégularité de nature à entacher l'élection.

M. Brackers d'Hugo se présente au nom de la liste Crasquin.

M. Quinchon, dit-il, qui a signé la protestation avec M. Blareau, a été élu en même temps que M. Crasquin, mais alors que ce dernier obtenait 112 votes, M. Quinchon, lui, n'en obtenait que 72.

Il proteste donc, quoique élu, parce qu'il aurait voulu, sans doute être élu dans de meilleures conditions.

C'est assez pénible, en ce cas-ci, dit-il.

Quant à M. Blareau, c'est le candidat surprise et perpétuelle-ment blackboulé. Depuis 30 ans, M. Blareau se présente et il a obtenu, aux dernières élections, son plus grand succès : 21 voix au premier tour, 33 au second.

M. Brackers d'Hugo reconnaît que l'assesseur, M. Largilliere, s'est absenté pendant quelques dizaines de minutes, mais comme il n'y a pas en grande, le fait n'entache pas l'élection de la régularité de l'élection.

Le défenseur cite plusieurs arrêts du Conseil d'Etat, qui corroborent sa thèse. L'affaire est mise en délibéré.

Les élections à Poix-du-Nord

La protestation contre les opérations électorales à Poix-du-Nord (arrondissement d'Avesnes) émane de MM. Bataille et Bataillard.

M. D'Hooghe, du barreau de Douai, développe la protestation. Le premier nom de la liste de nos adversaires, dit-il, était celui du maire sortant, M. Dacarnot, qui dirige une importante filature de lainage.

On conçoit quelle influence doit avoir le chef de cet établissement sur une grande partie du corps électoral, composé de cinq cents électeurs.

Le conseil municipal sortant ne se représentait pas ; il comprenait aussi trois représentants de vieille date, parmi lesquels mes clients.

Il était tout naturel qu'on ne se représentât pas ; et, à la veille du scrutin, M. Ducornet vint dire à mes clients : « On n'a pas voulu de vous et on a choisi des autres ».

Ce procédé, assez naïf, porta ses fruits et mes clients furent battus.

M. d'Hooghe signale ensuite que les protestataires se sont rendus à la mairie de Poix-du-Nord pour y faire constater des faits qui, tout d'abord, aussitôt au préfet du Nord. Ayant du dépôt de la protestation qui, dans ces conditions, bien qu'elle n'ait de trace que dans le dossier, ne peut, en réalité, d'après la jurisprudence même du Conseil d'Etat.

Cette protestation portait sur ce fait que la partie adverse avait fait distribuer une quantité de bulletins rouge-vermeil.

Dans l'esprit des protestataires le terme employé signifie que ces bulletins, par leur forme et leur aspect étaient facilement reconnaissables et qu'il était impossible de les confondre avec les bulletins des adversaires.

Il y a un second grief : c'est qu'en dépit de la loi qui interdit à tout agent municipal de s'ingérer d'une façon quelconque dans une lutte électorale, le garde-champêtre de Poix-du-Nord, sur l'ordre de M. Ducornet, proclama à dix heures du matin, le jour du scrutin, dans toutes les rues et au son de la cloche, qu'il fallait voter pour M. Ducornet, qui sa liste était la seule bonne.

C'est là une violation flagrante des lois de 1875 et de 1884.

Je demande donc, dit en terminant M. d'Hooghe, que les élections municipales de Poix-du-Nord soient annulées, ou, que si nos adversaires contestent nos dires, ils en administrent la preuve.

M. Basquin a la parole au nom des défendeurs.

« Quand un malade est à toute extrémité, dit-il, on lui ouvre la porte du paradis. Quand, de même pour soutenir cette cause désespérée on a fait appel à M. d'Hooghe, à un prince de la parole.

Mais, malgré son second grief, il ne pourra, messieurs, ébranler dans votre esprit, cette conviction, que les électeurs à Poix-du-Nord ont été parfaitement réguliers. »

M. Basquin déclare qu'il ne conteste pas la recevabilité de la protestation, mais il est opposé à ces bulletins transparents. Le défenseur déclare qu'on serait bien empêché de prouver la transparence des bulletins.

M. d'Hooghe. — La protestation indique qu'il résulterait que les bulletins avaient un aspect très reconnaissable.

M. Basquin. — Quant au second grief...

M. Girard. — Le second grief n'était pas indiqué dans la protestation. La défense n'a pas à s'en préoccuper.

La parole est au commissaire du gouvernement.

M. Letailleur se prononce également pour la recevabilité de la protestation, sauf en ce qui concerne l'incident du garde-champêtre.

Le Conseil apprécierra s'il y a lieu de tenir compte des observations des protestataires.

L'affaire est mise en délibéré.

Commune de Thun-Saint-Amand

La protestation concernant cette commune paraît devoir être frappée de déchéance.

Personne ne se présentant au nom des protestataires, l'affaire est immédiatement mise en délibéré.

L'audience est suspendue cinq minutes.

Lecture des arrêtés

A la reprise de l'audience M. Grand donne lecture des arrêtés concernant les communes au sujet desquelles il a été discuté dans la séance du 12 juin.

Les élections d'Armentières annulées

Comme il fallait s'y attendre, les irrégularités constatées dans la composition des bureaux au scrutin du 10 mai, ont été jugées de nature à vicier complètement le sens de l'élection.

En conséquence, les opérations électorales du 10 mai à Armentières sont annulées.

Autres communes

Le conseil déclare ensuite rejeter les protestations concernant les communes de **Masnières, Fontaine-au-Pire, Quarouble, Bollezeele, Bray-Dunes, Renescure, Pitgam, Bailleul, Aymeries, Tourmignies, Hem** et **Rubrouck**.

A **Spycker**, l'élection du sieur Charles Vermersch est annulée.

Rejeté et délibéré les affaires concernant les communes de **Fresnes, Warlaing** et **Armbout-Cappel**.

La séance est levée à 11 heures.

Séance mardi 23 juin, à 2 heures.

MENEY-DARGIS.

Chronique Locale

ROUBAIX

Simple requête à la Compagnie du Nord

Pour ceux qui se souviennent de l'ancienne gare, celle que nous avons actuellement fait objet de leur admiration.

Certes, elle n'est pas des plus jolies, ses formes sont un peu écrasées et elle semble s'affaisser sur la Grand'Place.

Pourtant, telle qu'elle est, elle rend des services très appréciables aux voyageurs et nous autrons grand tort de la critiquer outre mesure.

Son historique est plus qu'intéressant.

Devant l'augmentation de la population, vu le trafic croissant de jour en jour, la Compagnie du Nord, bien avant l'année 1880, s'aperçut de l'insuffisance de sa station.

En 1880, elle adressa à l'administration un projet de reconstruction de la gare.

Soumis au Conseil municipal, ce projet fut rejeté parce qu'il ne présentait pas un caractère monumental. Neanmoins le Conseil vota le principe d'une indemnité, sauf à la fixer après production du nouveau plan.

Les pourparlers furent rompus parce que la Compagnie ne voulait pas supporter les frais d'embellissement.

En 1883 et en 1884, le Conseil général du Nord émit des vœux dans un sens favorable à la ville de Roubaix.

A la fin de l'année 1884, il fut question d'une simple reconstruction. Le Conseil municipal s'émut de l'intention de la Compagnie et l'Administration municipale fut autorisée à entamer de nouvelles négociations qui aboutirent, en 1885, à la construction de la gare actuelle, pour l'exécution de laquelle la ville a servi une subvention de 365,000 francs.

A ce point nous avions une gare et la Compagnie du Nord, petit à petit, au fur et à mesure des imperfections qu'elle constatait, fit les améliorations jugées utiles et nécessaires.

C'est ainsi que nous avons vu le passage souterrain et l'agrandissement du hall.

Les quais furent refaits, en un mot, la gare acquit toutes les commodités désirables.

Quand nous disons toutes, nous allons un peu loin, et c'est là que commence notre requête.

Les voyageurs se dirigeant vers Lille, quand ils ont pris leurs billets, ont à attendre longtemps. Il n'en est pas de même de ceux qui gênent sur la Belgique. Ils doivent attendre de très longues minutes, quand ils ont pris leurs billets, dans les salles d'attente, mais tout le corps exposé au courant d'air infernal qui circule sous le hall.

Ils sont totalement à découvert et n'ont d'autre ressource que de hâter la semelle en seniant venir l'inévitable rhume de cerveau, quand ce n'est pas la bronchite.

Sous le hall lui-même un abri s'impose, où les voyageurs du Tourcoing et la Belgique pourraient narguer le courant d'air glacial du hall.

La place de cet abri est tout indiquée : entre les deux escaliers donnant accès au passage souterrain, côté des marchandises.

La dépense serait minime et puis, c'est un point sur lequel nous n'insistons pas, sachant que la Compagnie du Nord ne lésine pas quand il s'agit du bien être des voyageurs.

Paisse notre requête être entendue.

MARIUS.

Descente de parquet

Le parquet de Lille, représenté par MM. Deblock, juge d'instruction, et Moulinge, greffier, est descendu à Roubaix hier, à 2 heures de l'après-midi.

Ces messieurs se sont rendus rue Lacordaire, chez M. Masurel où un vol a été commis dans la nuit du 4 au 5 avril.

Les deux coupables, nommés Armandy et Carrette, avaient été amenés par deux gendarmes de la brigade de Lille ; conduits sur les lieux, ils ont fait des aveux complets.

Le parquet est retourné à Lille par le train de 5 heures 40 du soir.

Un tuyau qui crève

Un tuyau des eaux de la Lys a crevé vendredi à midi, rue de la Lys. L'eau qui s'est échappée avec abondance par l'ouverture faite, a soulevé plusieurs mètres de pavé.

La direction de la voirie que l'on avait avertie aussitôt, a fait faire les réparations nécessaires.

Un accident

Vendredi matin, Mlle Gabrielle Geenens, 14 ans, travaillant chez MM. Wallays et Nisse, a eu le pied droit écrasé par la chute d'un poids.

Après un pansement sommaire fait chez ses patrons, elle a pu regagner son domicile, cour de l'Hôtel des Pompiers.

Un voisin peu galant

Mme Marescaux, 30 ans, demeurant rue d'Arcole, cour Joye, est en mésintelligence avec son voisin, Oscar Martin, 35 ans, tisserand.

Vendredi soir une querelle survint entre les deux ennemis et Martin se laissa aller jusqu'à frapper sa voisine. Le mari de cette dernière, ayant déposé une plainte, un procès-verbal a été rédigé à la charge du voisin peu galant.

Rixe

Hier, vers 7 heures 1/2 du matin, aux Halles centrales, Arthur Calcaux, 23 ans, et Marcel Hiot, 21 ans, se battaient à qui mieux-mieux. Un procès-verbal a été rédigé à leur charge.

Menaces de mort

Vendredi, vers 4 heures 1/2, une dame Zélie Cuvelier, 39 ans, femme Davrène, entrait chez Mme Lucie Vandenbruelck, cabaretière, 23, rue Ampère.

Profitant d'un moment d'inattention, elle se rendit dans la cour et, à l'aide d'une échelle, pénétra dans la maison voisine occupée par les époux Toussaint.

Zélie Cuvelier a une haine profonde pour la jeune fille de Mme Toussaint, âgée de 18 ans. En apercevant cette dernière, elle proféra des menaces de mort qui épouvantèrent fort Mme Toussaint.

Un agent de police que l'on était allé prévenir du fait, vint à ce moment. La femme Cuvelier fut arrêtée et conduite au dépôt de sûreté.

Une mort subite à la mairie

Hier vers midi moins cinq, le sieur Pierre Bataille, né à Tournai, âgé de 67 ans, ouvrier depuis dix ans, chez M. Holvoet, carrossier, célibataire, demeurant chez M. Dupriez, rue de la Redoute, se présentait à la mairie au guichet des renseignements.

A peine avait-il dit quelques mots que portant subitement les mains à la gorge il murmura : Je deviens malade.

M. Holoille, employé à la mairie, sortit rapidement avec à temps pour recevoir Pierre Bataille dans ses bras.

La figure du malheureux était devenue violacée. Déposé sur une banquette il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

M. Sayel, secrétaire général, averti du fait, courut chercher M. le docteur Devville qui malgré tout se dépêchait de constater la mort due à une syncope cardiaque.

Par les ordres du docteur et les soins de la police, le corps a été transporté, vers midi 3/4, à la morgue de l'Hôtel Dieu.

Autorisation de bâtir

Ont reçu autorisation de bâtir : MM. Dubailly, une maison, rue Gerlier ; H. Tempelaer, une maison, boulevard de Fourmies ; Samaroq, une maison, rue de la Vigne ; Th. Henry, un magasin, rue Pierre Motte ; Florin Gerin, un magasin, rue d'Orsel ; Motte, agrandissement du tissage, rue Molière.

Chronique Locale

ROUBAIX

Poids et mesures

Les vérifications pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication des rôles et en un seul versement.

Il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables pour ces contributions.

Les contribuables qui n'auraient pas reçu avertis qu'il leur est accordé 10 jours, à dater du jour de la présente publication, pour se pourvoir en dégrèvement, pour ce délai. Ils ne seront plus admis à réclamer.

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que ledit rôle, revêtu des formalités prescrit par la loi, est en recouvrement à partir de ce jour.

Concert du Parc Barbieux

Voici le programme du concert qui sera exécuté aujourd'hui, au Parc Barbieux, par la Fanfare de Bourrepelle.

Première partie. — Allegro militaire, Arneaux. — Marie-Henriette, Montagne. — La Sultane des Indes, par X. — Deuxième partie. — Jonne Cosse, valse. — Mignonnette, de Bassman. — La Fille du Régiment, fantaisie de Keyel.

Chronique colombophile

Union Roubaisienne. — Dimanche 28 juin 1896, grand concours sur Chantilly. Prix d'honneur : 100 francs répartis en 5 prix de 10 fr. et 10 de 5 francs aux 1er premiers pigeons constatés. Mise 1 fr. 50 par pigeon.

Les pigeons à 50 centimes prennent part aux prix d'honneur et spéciaux, jouent les poules.

Poule unique à 10 centimes ; poules facultatives à 25, 50 centimes, 1, 2, 3, 5 et 10 francs.

Inscription et mise en panier le samedi 27 courant, de 3 à 7 heures du soir, au siège de la société *L'Abeille* rue Gambetta, chez M. Denis Destombes, 127, rue de Tourcoing (siège fédéral).

***

Samedi 4 juillet 1896, 3e grand et magnifique concours organisé par Bordeaux (Gironde) — distance exacte du clocher Saint-Martin : 707 kilomètres 7 — offert aux amateurs dont le pigeonnier est situé dans un rayon de 6 kilomètres du dit clocher.

Prix d'honneur : 200 francs en espèces répartis en 20 prix de 10 francs aux 20 premiers pigeons constatés.

Mise obligatoire 1 franc, ayant la faculté de jouer les poules : mise facultative 1 franc. 1 prix non uniforme par 10 inscriptions ; 1 prix non uniforme par 20 inscriptions ; 1 prix non uniforme par 30 inscriptions. Droit 75 francs au premier prix et 25 francs au dernier.

Poule unique à 10 centimes ; poules facultatives à 25 centimes respectivement 1 franc ; 5 et 10 francs. 1er prix uniforme par 8 inscriptions ; à 50 francs, 1 prix uniforme par 5 inscriptions (réduit au tiers) ; 1 prix uniforme par 10 inscriptions.

Inscription et mise en panier le mercredi 1er juillet, de 3 à 7 heures du soir, au siège de la société *L'Hirondelle*, établie chez M. Oscar Lefebvre, place de la Gare.

***

Ces concours seront joués en vitesse propre aux distances « Vandenberghes », les seules reconnues justes dans la région ; les constateurs devront être déposés à la vitesse du lieu du siège de la société organisatrice, avant 8 heures du soir.

Convoyeur : M. Joseph Dedoncker.

Professeur de travaux manuels

Un concours est ouvert pour l'emploi de professeur de travaux manuels (industriels du fer) dans les écoles communales de garçons de Roubaix. Adresser les demandes d'admission à M. le Maire de Roubaix avant huit heures du soir, à midi. Prendre les renseignements au bureau des écoles, à la mairie de Roubaix. 20.21.22

Ne manque que le beurre de la Grande laiterie **LA NORMANDIE**

Toujours frais, toujours exquis et garanti pur

Pour 10 centimes on a 330 litres de gaz. *Voir la 4e page.*

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette.

5 Grands Prix. 20 Médailles d'Or.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Juin 1896

(Suite)

Compte administratif et compte de gestion du receveur pour 1895

En l'absence de M. Muller, rapporteur, M. Tack a donné lecture du rapport de la commission des finances sur le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur pour l'exercice 1895.

La Commission des finances n'a pas cru utile d'entrer dans le détail du compte administratif, le rapport présenté par le maire étant suffisamment détaillé et clair. Cependant la Commission a noté avec satisfaction que les prévisions de recettes ont été sensiblement dépassées et que le compte se solde par un reliquat disponible de 417,690 fr. 74.

M. Delsavière met aux voix le rapport de la commission des Finances qui est adopté à l'unanimité. Sur la proposition du président, le conseil vote des remerciements au maire pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de sa tâche d'administrateur.

M. le maire reprend son séance.

M. le président l'informe de l'adoption du rapport sur le compte administratif et de la satisfaction du Conseil.

M. le maire remercie.

L'assemblée adopte ensuite les délibérations spéciales approbatives des comptes de l'exercice 1895.

Etablissement de bains

M. Louis Grau, au nom de la commission des bains, dépose le rapport suivant :

Nous avons été chargés par votre commission de la question de l'établissement des bains, et après un sérieux examen de ladite question, nous avons l'honneur de vous proposer de prolonger pour un an le bail passé avec M. Hercelle-Lécuste en lui payant une subvention de 3.000 francs, comme il est porté sur ledit bail.

Nous espérons que dans un an, l'établissement de bains avec salle de natation à ses chaudes sera terminé et que l'Administration fera tout le nécessaire pour mener le projet à bonne fin.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport.

Union dramatique

M. Delsavière présente un vœu signé de ses collègues MM. Loridan, Masurel, Honoré Colson, Glorieux tendant à ce que le Conseil prenne en considération la demande de subvention déjà formulée par la société *l'Union dramatique et littéraire*.

Cette Société a donné des preuves de vitalité et compte actuellement des trois années d'existence exigées.

Moyennant une subvention annuelle de 500 fr., l'*Union dramatique* s'engage à donner chaque année une audition publique et gratuite, soit à la fête du 14 juillet ou à toute autre date qui fixerait l'administration.

M. le Maire propose le renvoi du vœu à l'examen des commissions réunies des Finances et des Beaux-Arts.

Personne n'élève objecte que la question est connue puisqu'elle a déjà été discutée : il croit qu'il n'y aurait pas d'inconvénients à ce que le Conseil se prononce immédiatement.

Après un échange d'observations le renvoi aux commissions est ordonné, avec mention d'avoir à déposer leur rapport dans le plus bref délai possible.

Adjudications des goudrons de l'usine à gaz

Dans la séance du 29 mai fut renvoyée à la commission des finances une demande présentée par M. Auguste Tiek, tendant à obtenir proclamation du marché passé pour une année au profit en 1895, de l'acquisition des goudrons provenant de l'usine à gaz, au prix de 41 fr. 80 la tonne. M. Auguste Tiek offre une majoration de 2 fr. 50 ce qui portent les goudrons à 44 f. 30.

Etant donné la hausse sur ce produit la commission des finances a pensé qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir cette demande et par l'organe de son rapporteur, M. Henri Loridan, elle propose conformément à l'avis de M. le directeur du gaz, de décider la mise en adjudication des 1000 tonnes de goudron à provenir de l'usine à gaz du 1er septembre 1896 au 1er septembre 1897, en trois lots d'égale importance, c'est-à-dire de 333 tonnes 33 centièmes chacun, sur la mise à prix de 44 fr. la tonne, aux clauses et conditions du cahier des charges, dressé à la date du 4 de ce mois par M. le directeur du gaz, qu'il cette mise à prix et approuver.

Le Conseil adopte.

Fourniture des charbons à l'usine à gaz

M. H. Lordant présente un second rapport de la commission des finances relatif à la fourniture des charbons nécessaires à l'usine précitée à gaz pour une période d'une année du 1er août 1896 au 1er août 1897.

Le rapport fait ressortir l'essai d'une adjudication publique remplaçant les anciens marchés passés de gré à gré ayant donné des résultats satisfaisants, il convient-dit de procéder à nouveau par voie d'adjudication.

La quantité à fournir serait de 22,200 tonnes réparties en deux lots égaux, soit pour chacun 10,600 tonnes de charbon à gaz total venant contenant 25 0/0 de gros et gailleterie, au prix de 11 francs la tonne, et de 500 tonnes de fines, charbon à 10 millimètres au prix de 8 fr. la tonne.

Votre Commission, Messieurs, vous propose d'approuver le cahier des charges dressé à la date du 4 juin 1896 par le Directeur, directeur de l'usine à gaz et de décider que la fourniture des charbons nécessaires à l'usine pendant une année, du 1er août 1896 au 1er août 1897 fera l'objet d'une adjudication publique sur la mise à prix de 11 fr. la tonne pour le tout venant et de 8 fr. la tonne pour les fines, fixées au dit cahier des charges.

Adopté.

Rétablissement du kiosque Grand'Place

M. Lemaire, au nom des Commissions des Travaux et Fêtes réunies, dépose le rapport suivant sur le vœu émis à la précédente séance par M. Desgrange, en faveur du rétablissement du Kiosque Grand-Place.

A l'unanimité des membres présents, ces Commissions ont estimé qu'il était bon d'attendre le résultat du concours d'été. Avant de proposer au Conseil municipal une organisation nouvelle pour les concerts de 1897.

Cet avis a été partagé par l'auteur du vœu qui sous les commissions vous prient de vouloir bien accepter cette proposition.

Une longue discussion s'engage.

M. Desgrange demande instamment qu'un kiosque soit édifié sur la place pour le 14 juillet.

M. Barbarie dit que M. le rapporteur a omis d'indiquer dans son rapport, que les commissions réunies ont émis l'avis qu'un kiosque provisoire pouvait être établi en attendant d'installer un kiosque définitif.

M. Cordier appuie l'observation de M. Barbarie.

M. Masure Six. — Il y a un moyen d'arranger les choses. Il n'agit d'un kiosque à établir pour le 14 juillet. Eh bien, la commission des fêtes ordonnera la construction de ce kiosque qui restera jusqu'au 25 juillet.

M. Sénéhar dit que la foire devant s'ouvrir d'ici à un mois, il ne saurait être question d'ex-